

04-03-2025

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 4 MARS 2025 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district n° 1; Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3.	M. Pierre Lépicier, district n° 4; Mme Ingrid Haegeman, district n° 5 M. Luc Ducharme, district n° 6;
--	---

Assistent également Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, et M. Jeannoé Lamontagne, directeur général / greffier-trésorier.

M. Daniel Ricard, district n° 2, est absent.

Mme Marine Revol, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe, est également absente.

**L’AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L’ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À
20 H 00**

114-2025
Adoption –
Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que l’ordre du jour MODIFIÉ suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour MODIFIÉ;
2. Première période de questions;
3. Autorisation – Acquisition de gré à gré ou par voie d’expropriation de deux lots;
4. ~~Avis de motion – Règlement numéro 524-2025 ayant pour objet de décréter une dépense n’excédant pas 700 000 \$ pour le projet d’acquisition de gré à gré ou par voie d’expropriation de deux lots, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 700 000 \$;~~
Avis de motion – Projet de Règlement numéro 524-2025 décrétant l’acquisition des lots 6 292 275 et 5 358 569 à des fins de parc, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 677 570 \$;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2
Première période de
questions

La mairesse invite les citoyennes et citoyens à la première période de questions.

115-2025

Autorisation –
Acquisition de gré à gré
ou par voie d’expropriation
de deux lots

CONSIDÉRANT la modification apportée à l’ordre du jour, les explications données par la mairesse séance tenante et les changements quant aux modalités du règlement d’emprunt numéro 524-2025 dont l’avis de motion est prévu au point 4 de l’ordre du jour, cette proposition est devenue caduque;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de ne pas voter en faveur de cette proposition, celle-ci étant devenue caduque.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

116-2025

Avis de motion –
Projet de Règlement
n° 524-2025 décrétant
l’acquisition des lots
6 292 275 et 5 358 569
à des fins de parc, et pour
payer cette somme,
autoriser un emprunt par
billets au montant de
677 570 \$

Le conseiller Patrice Ayotte donne avis de motion que lors d’une prochaine séance sera adopté le Règlement numéro 524-2025 décrétant l’acquisition des lots 6 292 275 et 5 358 569 à des fins de parc, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 677 570 \$;

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 524-2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 06

Deuxième période de
questions

La mairesse invite les citoyennes et citoyens à la deuxième période de questions.

117-2025

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 09.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».